

QUAND LES INTERMITTENTS DONNENT DE LA VOIX À STAR ACADEMY, LE TRIBUNAL DE BOBIGNY FAIT ÉCHO

Trente mois après avoir pris des coups, 4 intermittents en procès le 28 mars, mobilisons nous !

LES 4 « MIS EN CAUSE » DE LA STAR AC COMPARAÎT RONT **MARDI 28 MARS 2006 À 13H** DEVANT LA 13È CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE BOBIGNY.

Dans le contexte de destruction des droits sociaux et de criminalisation de ceux qui s'y opposent, alors que l'on annonce la fin de négociations qui n'ont cessé d'être repoussées des annexes 8 et 10 de l'Unedic, nous apprenons la comparution devant la Justice de 4 intermittents.

Plus que jamais le mouvement a besoin de la mobilisation de tous.

Plus que jamais, les 4 de la Star Ac ont besoin de votre soutien.

RAPPEL DES FAITS :

En octobre 2003, après 5 mois de contestation du protocole Unedic de juin 2003, le secteur de l'audio-visuel se mobilise à son tour : une campagne d'information est organisée auprès des laboratoires, des loueurs de matériels, des prestataires de service, sur les plateaux de tournage de cinéma et de télévision. Chaque fois sans violences.

C'est dans ce contexte que samedi 18 octobre un rassemblement à La Plaine St Denis prélude à une initiative visant à informer les techniciens, les artistes et le public de la « Star Academy » des conséquences calamiteuses de ce protocole et des revendications du mouvement. Tandis que sur le plateau un participant au groupe de manifestants est invité par le présentateur à lire un communiqué sous les applaudissements du public, d'autres sont bloqués dans le hall d'entrée par des agents de sécurité particulièrement agressifs qui les prennent violemment à parti.

Suite aux coups portés par ces vigiles, plusieurs intermittents blessés et traumatisés sont conduits aux urgences médico-judiciaires. 3 des blessés exprimant leur volonté de porter plainte contre les auteurs des violences sont arrêtés et placés en garde-à-vue 48h. Un 4ème, pris au hasard parmi les manifestants, subira le même sort.

Après deux ans et demi de contrôle judiciaire, ils sont maintenant renvoyés devant le Tribunal Correctionnel, accusés, selon les cas, de "violences en réunion", "menaces de mort", "dégradations", "violences volontaires" et "entrave à la liberté du travail et d'expression".

Cette intervention, comme celles qui l'ont précédé et qui l'ont suivi, s'inscrit dans un mouvement de contestation et de propositions qui a amené la quasi-totalité des premiers concernés, nombre de personnalités, des parlementaires de la majorité comme de l'opposition, à condamner le protocole de juin 2003.

L'actuel ministre de la culture a lui-même constaté le caractère inique et dispendieux de cette réforme.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le projet d'accord du MEDEF et de la CFDT, proprement scandaleux et provocant devrait, dans un simulacre de négociation, se conclure ce 8 mars.

Le procès des 4 de la Star AC aura lieu le 28 du même mois.

En repoussant sans cesse l'issue des négociations

En attendant 30 mois l'ouverture du procès,

On joue sur l'usure, on veut décourager la mobilisation des premiers concernés.

Rassemblons nous lors de cette audience du 28 mars à 13H au tribunal de Bobigny pour manifester activement notre soutien

**PAS DE CULTURE SANS DROITS SOCIAUX !
NON À LA CRIMINALISATION DES LUTTES**

APPEL À TÉMOINS : en vue de préparer la défense des 4 mis en cause nous demandons aux nombreux présents de fournir leur témoignage circonstancié. Merci d'utiliser le courriel qui suit à cette fin.

Pour être tenus au courant de la préparation de cette échéance, soutenir les 4 mis en cause de la Star AC, envoyez par courriel vos coordonnées complètes, et, si vous le pouvez, un chèque de soutien à l'ordre de : « Solidaires des 4 » :

Cip-Idf 14/16 Quai de la Charente 75019 Paris
lesindisponibles@free.fr et/ou

SFA 21 bis rue Victor Massé 75009 Paris

sfa.idf@sfa-cgt.fr

**COORDINATION
DES INTERMITTENTS
ET PRECAIRES
D'ILE DE FRANCE**
www.cip-idf.org
74-76 QUAI DE CHARENTES PARIS 75019
Tel : 01 40 34 59 74
METRO : CORENTIN CARIOU

PERMANENCES CAP
(CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION DU PROTOCOLE)
POUR S'INFORMER SUR LES DROITS, TÉMOIGNER
SUR L'APPLICATION DU PROTOCOLE ET
LE COMBATTRE.

LUNDI DE 15 À 18H
JEUDI DE 17 À 20H

**POUR CONTINUER NOS ACTIONS NOUS
AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN :**
CHÈQUES DE SOUTIEN À L'ORDRE DE L'AIP